



Résolution sur l' "Appel à l'action"

La présente résolution a été approuvée par les membres de l'ICRI lors de l'assemblée générale de l'ICRI qui s'est tenue à Monaco (12-15 janvier 2010)

Rappelant les quatre piliers de l' "Appel à l'action" de 1995, qui sont (i) la gestion des zones côtières, (ii) le renforcement des capacités, (iii) la recherche et la surveillance, et (iv) l'évaluation,

Reconnaissant qu'il y a eu beaucoup de changements et d'avancées depuis que l'Appel à l'action de l'ICRI a été adopté en 1995;

Notant l'utilité d'une révision concertée de l'Appel à l'action;

L'Assemblée générale de l'Initiative internationale pour les récifs Coralliens:

Instaure un Comité *ad hoc*, présidé par la France et ouvert à tous les membres de l'ICRI intéressés, pour examiner, entre autres:

- les nouveaux problèmes mondiaux (comme les changements climatiques, par exemple),
- les menaces pesant sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés,
- les avancées et les défis successifs au niveau de la science et de la gestion,
- le rôle et les fonctions des participants à l'ICRI, et
- le processus de révision.

Comme il a été suggéré dans le plan d'action du Secrétariat, une proposition de nouvelle formulation de l' "Appel à l'action" sera présentée par le Comité ad hoc lors de la prochaine Assemblée générale de l'ICRI. La France demande aux parties désireuses de rejoindre le groupe de travail de bien vouloir contacter le Secrétariat de l'ICRI: charlotte.gobin@developpement-durable.gouv.fr, pascal.colin@outre-mer.gouv.fr.